

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

**N° 179/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 décembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 décembre 2017,

**Objet de la délibération :**

**LEADER : demande de subvention animation 2015 - 2017**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
  - Dont suppléés : 2
  - Dont représentés : 5
  - Excusés : 5
  - Non excusés : 13
- Votants : 81

**Résultat du vote**

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171218-179-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2017

L'an deux mil dix-sept  
Le dix-huit décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration**

M. Ducret Sylvain à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Calvi Virginie, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

**Suppléé(e)s**

M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

**Excusé(e)**

Mmes Muller Valérie, Faillenet Bernadette & Boucon Galimard Sabine, Ms. Bole Léon & Moniotte Jacques,

**Absent(e)s**

Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Debray Michel, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, M. Simon Gilles & Bonnefoi Frédéric

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Pierre Bruchon, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le choix du territoire Loue Lison comme programme LEADER par la Région Bourgogne-Franche-Comté le 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- Vu la convention tripartite CCLL-Région-ASP fixant les modalités de la mise en place du programme LEADER signée le 11 juillet 2017,

Considérant la délibération n° 83/17 du 10/05/17 indiquant que la CCLL reprend les fonctions de structure porteuse du programme LEADER suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Loue Lison,

La 1<sup>ère</sup> Vice- Présidente indique que les premiers outils de demande de subvention au titre du fonctionnement et de l'animation du programme LEADER Loue Lison ont été livrés par la Région, autorité de gestion, en novembre 2017.

Elle rappelle que la CCLL assume les frais liés au fonctionnement et à l'animation au titre de sa fonction de structure porteuse et a repris les dépenses antérieures assumées par le SMPPL.

La présente demande de subvention concerne les frais inclus dans la fiche-action n° 11 de la Stratégie de Développement Local Loue Lison. Ces frais sont financés de la manière suivante : 20 % assumés par la structure porteuse et 80 % au titre du FEADER.



Compte tenu de la livraison tardive des outils d'instruction des dossiers européens, la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente propose de rassembler dans le même dossier les dépenses réalisées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 31 décembre 2017, le dossier de demande de subvention devant être déposé avant la fin de la réalisation des opérations.

Mme Faivre présente les différents postes de dépenses et le plan de financement prévisionnel suivant et indique que la part non couverte par la subvention sollicitée sera prise en charge par la CCLL :

Coût total par catégories de dépenses	DEPENSES			RECETTES	
	Montant € HT présenté	Montant TVA présentée	Montant TTC présenté	Financier	Recette
Feuillets A & B : dépenses prévisionnelles relatives à la communication	250.00	50.00	300.00	CCLL	43 085.18
Feuillelet C : dépenses prévisionnelles de rémunération	182 196.40		182 196.40	FEADER	172 340.68
Feuillelet D : coûts indirects	27 329.46		27 329.46		
Feuillelet E : frais de déplacement	5 600.00	0.00	5 600.00		
Total général des dépenses prévisionnelles	215 375.86	50.00	215 425.86		215 425.86

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :


- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- Autorise le Président à solliciter une subvention au titre du programme LEADER Loue Lison pour les frais de fonctionnement et d'animation du programme européen,
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférant au dépôt de la demande de subvention puis de la demande de versement.

Fait et délibéré en séance, le 18.12.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

  
Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS